

# Messages clés pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023

## Messages préliminaires

- L'idée que l'eau et l'assainissement sont des droits humains qui appartiennent à tous et ne sont pas le privilège de quelques-uns constitue le socle de l'ODD 6. En adhérant à cette conviction, on ne considère plus l'eau et l'assainissement comme des questions de charité, mais plutôt comme des obligations concrètes que les États doivent honorer et des droits auxquels les individus peuvent prétendre. L'eau et l'assainissement affectent la vie de tous les êtres humains sur Terre, indépendamment de leur statut, de leur lieu de résidence, de leur ethnie, de leur sexe ou de leur religion. L'accès à ces services peut faire la différence entre une qualité de vie élevée et une vie de privations, ou, en d'autres termes, la différence entre le fait de réaliser le potentiel de tous les êtres humains ou le gaspiller.
- La justice sociale et l'élimination des inégalités sont les piliers permettant de préparer un avenir résilient garantissant à tous la dignité, la santé et le bien-être. Elles constituent un point de départ solide pour nous attaquer efficacement à l'urgence climatique et bâtir un avenir dans lequel l'éducation, le développement économique et l'élimination de la pauvreté sont bien réels. La justice est le fondement de notre avenir et elle commence ici avec l'accès universel et en toute sécurité à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.
- L'eau étant une ressource limitée faisant l'objet de demandes concurrentes, les droits humains doivent servir de guide pour déterminer les priorités entre les différents usages de l'eau. En effet, les utilisations principalement axées sur le bénéfice commercial, telles que l'agriculture et l'industrie à grande échelle, ne sauraient primer sur la consommation des personnes et des ménages. Nous devons privilégier une gestion de l'eau qui respecte les droits humains sans discrimination, notamment les droits à l'eau et à l'assainissement, à l'alimentation (en particulier à l'agriculture de subsistance), à la santé et à un environnement sain, parmi d'autres droits figurant dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- Pour SWA, le leadership et la redevabilité sont des facteurs essentiels qui permettront de changer la donne et de progresser vers la réalisation des droits humains à l'eau et l'assainissement et de l'ODD 6. Il est important que ces éléments transversaux soient pris en compte dans les discussions et dans le suivi de la Conférence.
  - Assainissement et eau pour tous plaide pour que l'importance du *leadership et de la volonté politique* bénéficient d'une attention accrue pendant la Conférence. Les États Membres doivent faire preuve d'un véritable engagement politique s'ils veulent mettre fin aux inégalités criantes en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Un tel soutien politique contribue en effet à stimuler davantage les initiatives relatives au financement, aux capacités, et aux données, entre autres. Il est donc essentiel que la Conférence débouche sur une mobilisation des responsables politiques au plus haut niveau et sur des contributions au Programme d'action pour l'eau.
  - Depuis 2018, le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA constitue un modèle de mécanisme efficace pour garantir la prise d'engagements SMART sur une base volontaire. Le recours à ce type de modèle contribuera à un fonctionnement efficace et garantira un suivi plus durable et systématique de la Conférence. Pendant la Conférence, SWA démontrera en quoi le mécanisme de redevabilité mutuelle est un exemple de bon fonctionnement de la redevabilité multipartite aux niveaux national et mondial pouvant apporter une contribution utile au Programme d'action pour l'eau.

## Messages sur les thèmes des dialogues interactifs

- Il est déterminant que les discussions engagées pendant la Conférence reconnaissent le rôle central de l'eau et de l'assainissement, en tant que droits humains, dans tous les aspects de l'ODD 6, et au-delà. L'ensemble du programme doit en tenir compte, y compris les dialogues interactifs, le Programme d'action pour l'eau et l'intégralité des sujets et des événements organisés dans le cadre de la Conférence.
- **L'eau et la santé** – Il est crucial de réaffirmer que l'eau et l'assainissement sont avant tout des droits humains que les États Membres ont l'obligation de faire respecter pour tous, en tout temps et en tout lieu. En outre, en garantissant l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, les États seront plus à même d'affronter les menaces actuelles et futures qui pèsent sur la santé et ont souvent des répercussions mondiales.
- **L'eau et le développement** – Il est impératif de reconnaître le rôle joué par l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans le développement socioéconomique, la prévention des pandémies et des urgences sanitaires, la possibilité, pour les enfants, de mener à bien leur scolarité, la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et la réalisation des droits humains.
- **L'eau et le climat, la résilience et l'environnement** – L'eau est le premier élément à subir les répercussions des changements climatiques, notamment via les conséquences graves que ces derniers entraînent sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En garantissant l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilients face aux changements climatiques, nous renforçons la résilience des communautés et améliorons leurs capacités d'adaptation. Créer un secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sobre en carbone et résilient à la crise climatique permettrait ainsi de contribuer de manière substantielle aux objectifs mondiaux d'atténuation et d'adaptation.
- **L'eau et la coopération** – Il est essentiel d'affirmer que le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement constitue un problème de sécurité, qu'il s'agisse de la sécurité et du bien-être des individus, ou de la sécurité nationale et mondiale. La construction d'un monde plus sûr passe par la protection des droits humains, y compris des droits à l'eau et à l'assainissement. Les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement peuvent en effet entraîner des troubles sociaux et des bouleversements politiques. La participation, la transparence et la redevabilité, y compris à travers des plateformes de coordination multipartites, constituent des principes clés qui favorisent une plus grande coopération, en particulier lorsqu'il s'agit de combler le fossé entre l'aide au développement et les situations de crise humanitaire, notamment en cas de conflit ou de crise prolongée.
- **Décennie d'action pour l'eau** – La réalisation des droits humains à l'eau et l'assainissement nécessite impérativement un environnement favorable à l'EAH qui repose sur des structures réglementaires, sur une gouvernance de qualité, sur des lois, des politiques et des stratégies appropriées ainsi que sur des dispositifs institutionnels destinés à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen. Un tel environnement permettra au secteur d'attirer des financements supplémentaires et d'exploiter au maximum les financements existants.
- **Une conférence mondiale sans solide plan de suivi constitue une occasion manquée. SWA considère que veiller au suivi de la conférence constitue le point le plus important de toute mesure de sa réussite.** Le Résumé de la Conférence par le Président de l'Assemblée générale est l'occasion de répertorier les institutions et les initiatives qui contribuent déjà à la réalisation de l'ODD 6, ainsi que les engagements pris en faveur de sa réalisation. SWA souhaite garantir que le résumé des débats rende compte des véritables perspectives de suivi pour le secteur. Celles-ci comprennent notamment les possibilités offertes par le mécanisme de redevabilité mutuelle et les Réunions ministérielles de SWA consacrées au financement.